

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
Direction des Interventions et de la Sécurité Routière
Agence de PISLE SUR LA SORGUE
Centre routier de L'ISLE SUR LA SORGUE
Numéro de dossier : 103
N° de l'arrêté **2024-68**

**Arrêté permanent Réf. AP 2023-0117 DISR
Portant réglementation de la circulation sur la
D1 du PR 8+0554 au PR 9+0326
Commune de Velleron**

Hors agglomération

La Présidente du Conseil départemental

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5,
- VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1
- VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2023-9042 du 25/10/2023 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme FONTAINE, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière, Pôle Aménagement

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers de la route, il convient de prendre des mesures de modification de la circulation

ARRÊTE

ARTICLE 1

La vitesse sera limitée à 70 km/h pour tous les véhicules, sur la D1 du PR 8+0554 au PR 9+0326 (Velleron) situés hors agglomération.

ARTICLE 2

Les prescriptions définies à l'article 1 ci-dessus entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

ARTICLE 3

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse et Madame la Présidente du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le **04 JAN. 2024**
Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur des Interventions
et de la Sécurité Routière


Jérôme FONTAINE

Diffusion :

- Mme la Présidente du Conseil départemental de Vaucluse
- Monsieur le Maire de la commune de VELLERON
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse
- Madame la Présidente du Conseil départemental
- M. le Chef de l'Agence de l'ISLE SUR LA SORGUE